

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 28 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, **le 28 mars 2014**, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur PEYRÈGNE Laurent, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 24 mars 2014

**PRESENTS** : MM. COLLET F., COLLET P., EYCHENNE, FARCY, LAUNAY, LEBLAY, LECOINTRE, LE GAL, LUNEAU, MEREL, PEYREGNE, RIFFAULT, SAULTIER, SCHURB, MMES BOUTIN, CHAUSSEPIED, CLOUET, DETOC, DEPUTTE-DRIEUX, HEDREUIL, HONORE, LEFEBVRE, MAHE, POIRIER, RENAULT, ROUSSEL, VERDON.

Monsieur Yann FARCY a été élu secrétaire.

**VOTES A BULLETINS SECRETS**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ELECTION DU MAIRE**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PEYREGNE Laurent, Maire sortant ; qui a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers municipaux : MME BOUTIN Patricia, MME CHAUSSEPIED Valérie, MME CLOUET Géraldine, M COLLET Frédéric, M COLLET Patrick, MME DETOC Liliane, MME DEPUTTE-DRIEUX Thérèse, M EYCHENNE Stéphane, M FARCY Yann, MME HEDREUIL Isabelle, MME HONORÉ Laurence, M LAUNAY Marc, M LEBLAY Camille, M LECOINTRE Christian, MME LEFEBVRE Edwige, M LE GAL Bernard, M LUNEAU Jacques, MME MAHÉ Jacqueline, M MEREL Frédéric, M PEYREGNE Laurent, MME POIRIER Isabelle, MME RENAULT Paulette, M RIFFAULT Patrick, MME ROUSSEL Noëlle, M SAULTIER Patrick, M SCHURB David, MME VERDON Erika

Le Conseil a choisi pour secrétaire M FARCY Yann.

M Camille LEBLAY, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Deux assesseurs ont été désignés à savoir Monsieur Davis SCHURB et Madame Laurence HONORE

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L. 2122-4 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A DEDUIRE: bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral blancs.....	00
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	27
Majorité absolue .....	14

A obtenu : - M. PEYREGNE Laurent : vingt-sept voix.

M. PEYREGNE Laurent ayant obtenu la majorité absolue légale, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Laurent PEYREGNE, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il informe l'assemblée, qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil. Il est proposé de fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire à élire, l'assentiment des conseillers municipaux est recueilli.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue. Le vote a lieu au scrutin secret. Les listes doivent respecter la parité et donc comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ou un écart égal à un si nombre impair d'adjoints. Les listes sont dites bloquées, sans par conséquent possibilité de panachage ou de vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, l'élection a alors lieu à la majorité relative. Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

La seule liste déposée est la suivante :

- 1 RIFFAULT Patrick
- 2 CLOUET Géraldine
- 3 LUNEAU Jacques
- 4 CHAUSSEPIED Valérie
- 5 RENAULT Paulette
- 6 VERDON Erika
- 7 COLLET Patrick
- 8 COLLET Frédéric

## ELECTION DES ADJOINTS

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A DEDUIRE: bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral blancs.....	03
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	24
Majorité absolue .....	13

A obtenu : - Liste RIFFAULT : vingt-quatre voix.

La liste RIFFAULT ayant obtenu la majorité absolue légale, ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés

- 1<sup>er</sup> Adjoint : RIFFAULT Patrick
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : CLOUET Géraldine
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : LUNEAU Jacques
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : CHAUSSEPIED Valérie
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : RENAULT Paulette
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : VERDON Erika
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : COLLET Patrick
- 8<sup>ème</sup> Adjoint : COLLET Frédéric

Fait à PLELAN-LE-GRAND, le 1<sup>er</sup> avril 2014

Le Maire,  
Laurent PEYRÈGNE